

(1)

(N° 49.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 15 AVRIL 1902.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1902.

(Voir les nos 4 et 58, session de 1901-1902, de la Chambre des Représentants; 40, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président ; HANREZ, Vice-Président ; MESENS, CAPPELLE, BOËYÉ, CANTILLION et ALLARD, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1902 solde par 2,076,000 francs, se décomposant comme suit :

Les Non-valeurs.	fr.	829,000	»
Les Remboursements		1,247,000	»
		<hr/>	
	fr.	2,076,000	»

Ces chiffres sont exactement les mêmes que ceux qui avaient été prévus pour 1901. Ce projet n'ayant rencontré aucune observation, votre Commission, à l'unanimité, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
VICTOR ALLARD.

Le Président,
Chevalier DESCAMPS.